

Image not found or type unknown



## part d'usufruit cessissable ou non par un huissier de justice

Par **bastoune**, le **30/07/2009** à **18:55**

Bonjour,

Mes parents viennent de faire une donation à leurs 3 enfants. Je souhaiterai savoir si la part d'usufruit de mes parents ( ages 58 ans et 61 ans) peut être cesissable par un huissier de justice si ils ne paient pas leurs dettes.

cordialement